Monsieur le Directeur,
Mohamed Imaam Mohamed Imran avait 20 ans lorsqu’il a été appréhendé, le 9 mai 2019, au titre de la Loi relative à la prévention du terrorisme. Trois ans après son arrestation, le jeune homme, aujourd’hui âgé de 23 ans, n’a toujours pas été inculpé. Et le ministère public n'a pas fourni d’éléments susceptible de prouver qu’il a commis une infraction reconnue par le droit international. En tant que membre/sympathisant(e) d’Amnesty International, je vous demande, Monsieur le Directeur, de libérer Mohamed Imran ou, si des éléments suffisants prouvent des agissements pénalement répréhensibles, à l’inculper d’une infraction dûment reconnue par le droit international. Dans l’attente de sa libération ou de son inculpation, vous devez veiller à ce que son droit à un procès équitable et son droit de contester la légalité de sa détention soient respectés. Je demande également que Mohamed Imran ait accès à des audiences équitables de mise en liberté sous caution. Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à toute ma considération.